

# LES DÉCISIONS DU CONSEIL

## — EN BREF —

Lors de la séance du Conseil des commissaires du 27 janvier 2015, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Reconnu la persévérance, la grande volonté à apprendre et à avancer dans la vie malgré les problématiques vécues depuis sa naissance, dont fait preuve Annabel Robitaille, élève de première année à l'école de l'Assomption. De plus, on a salué l'implication des gens qui l'entourent, le soutien inconditionnel de sa famille qui l'amène à se dépasser de même que l'excellent et l'irremplaçable travail de la technicienne-interprète Elsa Labrie- Desroches et de son enseignante Anaïk Fortin qui l'accompagne quotidiennement dans sa réussite.

Salué la créativité et l'implication de Patricia Bussièrès et Stéphanie Rainville, enseignantes de science et technologie à l'école Jean-Jacques-Bertrand de même que la collaboration de Nathalie Gendron enseignante à l'école Saint-Jacques, soulignant l'originalité, ainsi que les bienfaits du projet : « Mignon, sur mes genoux je peux tout! ».

Félicité François Desrochers, Annie Perrault et Suzanne Nichols enseignants de l'école Jean-Jacques-Bertrand, pour leur travail de qualité permettant la réalisation du projet Génie en herbe et la participation pour une cinquantaine d'équipes à la finale provinciale.

Remerçié l'implication et l'engagement du personnel de l'école Saint-Vincent-Ferrier favorisant l'intégration de la lecture au quotidien par diverses actions.

Autorisé l'appel d'offres pour un contrat de services en reprographie pour l'ensemble des établissements de la commission scolaire et la formation d'un comité de sélection.

Adopté les actes d'établissement des écoles et centres de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2015-2016, tels que déposés.

**Le Conseil exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a :**

Autorisé la conclusion hors cour de la poursuite intentée par le service du secrétariat général et des archives de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour l'indemnisation des dommages matériels subits à l'École Massey-Vanier.